



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 09 DÉCEMBRE 2015

DÉLIBÉRATION N° 2015-104

CONVENTIONS ET AVENANTS

12 - Réhabilitation des réseaux communaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, de la rue Ambroise Jacquin sur sa partie Est, du carrefour de la route de Louvres jusqu'à la rue Basse Vallée à FONTENAY-EN-PARISIS (Opération n° 241-MOM-87) – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage – travaux n° 622

Date de la convocation : le 03 décembre 2015,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Monsieur Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : M. David DUPUTEL

Présents : 40

M. Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), M. Claude ROUYER (Commune d'Attainville), MM. Gilles MENAT et Richard GRIGNASCHI (Commune de Baillet-en-France), M. Jean-Claude BONNEVIE (Commune de Bonneuil-en-France), M. Gilles BELLOIN et Mme Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Mme Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), M. Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), MM. Jean-Noël BELLIER et Marcel BOYER (Commune d'Écouen), MM. Alain BOURGEOIS, Maire, et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), M. Youcef CHELGHAF (Commune de Garges-lès-Gonesse), M. Gérard GRÉGOIRE et Mme Yolande GARRET (Commune de Gonesse), Mme Anita MANDIGOU et M. Thierry CHIABODO (Commune de Goussainville), MM. Guy MESSAGER, Maire honoraire, et Alain CLAUDE (Commune de Louvres), M. Henri GUY (Commune de Mareil-en-France), MM. Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Mme Geneviève RAISIN (Commune de Montsout), Mme Michèle BACHY et M. Jean-Yves THIN (Commune de Piscop), MM. Didier GUEVEL, Maire, et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), MM. Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de Roissy-en-France), MM. Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), MM. Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), M. Gérard SAINTE-BEUVE et Mme Laure QUÉRÉ (Commune de Le Thillay), M. Alain GOLETTA (Commune de Vémars), Mme Christine PASSENAUD (Commune de Villeron), MM. Maurice MAQUIN et Léon EDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 5

M. Luc VILLERMIN, Délégué titulaire de la commune de Fontenay-en-Parisis, donne pouvoir à M. Gérard SAINTE-BEUVE, Délégué titulaire de la commune de Le Thillay,
M. Cédric MORVAN, Délégué Titulaire de la commune de Mareil-en-France, donne pouvoir à M. Henri GUY, Délégué Titulaire de la commune de Mareil-en-France,
M. Jean-Pierre LARIDAN, Délégué Titulaire de la commune de Montsout, donne pouvoir à Mme Geneviève RAISIN, Déléguée Titulaire de la commune de Montsout,
M. Bernard BESANÇON, Délégué Titulaire de la commune de Puisieux-en-France, donne pouvoir à M. Didier GUEVEL, Délégué Titulaire de la commune de Le Plessis-Gassot,
M. Lionel LECUYER, Délégué Titulaire de la commune de Vémars, donne pouvoir à M. Alain GOLETTA, Délégué Titulaire de la commune de Vémars.

Présents sans droit de vote : 2

CONVENTIONS ET AVENANTS

12 - Réhabilitation des réseaux communaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, de la rue Ambroise Jacquin sur sa partie Est, du carrefour de la route de Louvres jusqu'à la rue Basse Vallée à FONTENAY-EN-PARISIS (Opération n° 241-MOM-87) – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage – travaux n° 622

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent projet concerne la réhabilitation des collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées communaux collectant les eaux de la partie Est de la rue Ambroise Jacquin à FONTENAY-EN-PARISIS.

L'analyse des inspections télévisées met en évidence un grand nombre de désordres et des canalisations en mauvais état pour certains tronçons. Le linéaire de ces canalisations est de 1045 mètres, passant en partie sous le trottoir, puis pour l'autre partie sous voirie.

A noter qu'une réhabilitation par l'intérieur est envisageable sur l'ensemble du linéaire des réseaux d'assainissement concerné par les travaux.

La réhabilitation du réseau d'eaux pluviales s'effectuera sur une longueur de 505 mètres linéaires. Concernant le réseau d'eaux usées, le projet porte sur une longueur de 540 mètres linéaires, avec les deux antennes de DN 150 d'une longueur de 43 mètres linéaires. Le remplacement des tampons en béton, en tampon fonte et la création de trois boîtes de branchement sur des raccordements existants sont également prévus.

La commune de FONTENAY-EN-PARISIS, maître d'ouvrage, souhaite désigner le SIAH en tant que mandataire de sa maîtrise d'ouvrage, et également en tant que maître d'œuvre pour la réalisation de cette opération de travaux publics.

La convention précise que la mission du SIAH, comme maître d'ouvrage délégué et en tant que maître d'œuvre, ne donnera pas lieu à rémunération.

Le conseil municipal du 24 novembre 2015 a voté pour la passation de cette convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SIAH.

Il est à noter que le SIAH pourra subventionner les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées.

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de M. Alain BOURGEOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 24 novembre 2015 autorisant le Maire de la commune de FONTENAY-EN-PARISIS à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage – travaux n° 622 relative à la réhabilitation des réseaux communaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, de la rue Ambroise Jacquin sur sa partie est, du carrefour de la route de Louvres jusqu'à la rue Basse Vallée,

Vu le projet de réhabilitation des réseaux communaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, de la rue Ambroise Jacquin sur sa partie est, du carrefour de la route de Louvres jusqu'à la rue Basse Vallée,

Considérant la nécessité d'autoriser le Président à signer la convention de réhabilitation des réseaux communaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, de la rue Ambroise Jacquin sur sa partie est, du carrefour de la route de Louvres jusqu'à la rue Basse Vallée (Opération n° 241-MOM-87) avec la commune de FONTENAY-EN-PARISIS,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1 - Approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage – travaux n° 622 relative à la réhabilitation des réseaux communaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, collectant les eaux de la rue Ambroise Jacquin sur sa partie Est, du carrefour de la route de Louvres jusqu'à la rue Basse Vallée à FONTENAY-EN-PARISIS (Opération n° 241-MOM-87),

CONVENTIONS ET AVENANTS

12 - Réhabilitation des réseaux communaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, de la rue Ambroise Jacquin sur sa partie Est, du carrefour de la route de Louvres jusqu'à la rue Basse Vallée à FONTENAY-EN-PARISIS (Opération n° 241-MOM-87) – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage – travaux n° 622

2 - Prend acte que les crédits sont prévus aux budgets eaux pluviales chapitre 4581, article 458128 et eaux usées chapitre 4581, article 458143,

3 - Prend acte que la mission du SIAH, comme maître d'ouvrage délégué et en tant que maître d'œuvre, ne donnera pas lieu à rémunération,

4 - Et autorise le Président à signer la convention, ainsi que tous les actes relatifs à cette convention.

Bonneuil-en-France, le 17 décembre 2015

Guy MESSAGER,



Président du Syndicat,
Maire honoraire de Louvres.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 17 décembre 2015.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

